Technicien forestier

PostÃ© par: formations-concours
Publiée le : 12/11/2008 10:42:30

Le technicien forestier est le gestionnaire de la forÃªt. Il en assure l'exploitation et le peuplement. Il peut Ãªtre fonctionnaire ou employÃ© par un organisme privÃ© ou un groupement de propriÃ©taires. Pour lâ€™ONF il est, selon sa qualification, agent technique forestier ou technicien supÃ©rieur forestier. Ses activitÃ©s varient selon que l'employeur est public ou privÃ©.Â Â

Description des tÃ¢ches / conditions de travail Le technicien forestier de l'ONF (Office national des forÃªts) est responsable d'un secteur de 3 Ã 6 000 hectares. Il est assermentÃ©, porte l'uniforme et dÃ©tient une arme de service. Aussi,Â il peut dresser un procÃ¨s-verbal en cas d'infraction comme par exemple des empiÃ¨tements fonciers ou des dÃ©frichements sauvages.
Il collabore Ã la dÃ©finition du plan d'amÃ©nagement forestier. Il a un rÃ´le dâ€™organisation et dâ€™encadrement du travail des agents techniques forestiers et des ouvriers comme le marquage des bois en vue de leur coupe, les travaux d'entretien des plantations et de leurs accÃ¨s, etc. Il est responsable de la santÃ© des arbres et pour cela il choisit les traitements et nÃ©gocie avec les sociÃ©tÃ©s lâ€™Ã©pandage des produits sur les surfaces boisÃ©es. Il a Ã©galement un travail de gestion du matÃ©riel de chantier, dâ€™entretien et dâ€™amÃ©lioration de l'Ã©quipement forestier (routes, canaux, chemins de hallage...). Une autre partie importante de sonÂ travail se dÃ©roule au bureau : statistiques, enquÃªtes sur les maladies des arbres, comptabilitÃ©, gestion. Le technicien des travaux forestiers de l'Etat travaille dans les directions rÃ©gionales et dÃ©partementales de l'Agriculture sous l'autoritÃ© d'un ingÃ©nieur.
En forÃªt privÃ©e, il est chargÃ© du dÃ©veloppement forestier, des conseils aux propriÃ©taires, de l'Ã©laboration et du contrÃ´le des plans de gestion. Il travaille soit dans les Centres rÃ©gionaux de la propriÃ©tÃ© forestiÃ¨re (CRPF), soit dans les organismes de gestion et d'exploitation forestiÃ¨re. Il peut aussi Ãªtre chef d'entreprise dans le domaine des travaux forestiers, c'est-Ã -dire exploitant forestier Ã son propre compte.Â **Salaires / revenus**Dans la fonction publique ou le secteur privÃ©, le salaire mensuel brut, primes comprises, du technicien forestier dÃ©butant est de 2 000Â â‚¬. Technicien confirmÃ©, il perÃ§oit environ 2 300 â‚¬.

Evolution professionnelle Dans la fonction publique, le technicien peut accÃ©der au grade de technicien supÃ©rieur aprÃ¨s quelques annÃ©es de services effectifs.
Par voie de concours interne, les techniciens forestiers peuvent, aprÃ¨s 4 ans de services effectifs, accÃ©der en qualitÃ© d'Ã©lÃ¨ve ingÃ©nieur, Ã l'ENGREF (Ecole nationale du gÃ©nie rural des eaux et forÃªts) Â **Etudes / formations**Pour accÃ©der Ã l'emploi de technicien forestier dans les forÃªts privÃ©es plusieurs formations techniques agricoles et forestiÃ¨res sont possibles :
- CAPA travaux forestiers,
- CAPA entretien de lâ€™espace rural,
- CAPA travaux paysagers,
- BEPA travaux forestiers,

- BEPA amÃ©nagement de lâ€™espace, spÃ©cialitÃ© travaux paysagers,
- BEPA entretien et amÃ©nagement des espaces naturels,
- Bac pro gestion et conduite deÂ chantiers forestiers,
- Bac pro travaux paysagers.Â A un niveau post bac, il existe plusieurs brevets de technicien supÃ©rieur agricole :
- BTSA gestion forestiÃ¨re,
- BTSA gestion et protection de la nature,
- BTSA technico-commercial, produits dâ€™origine forestiÃ¨re.Â Pour accÃ©der Ã l'emploi de technicien forestier dans la fonction publique agricole, il faut rÃ©ussir un concours d'entrÃ©e. A l'issue de ce concours une formation professionnelle en alternance de plusieurs semaines dont la durÃ©e dÃ©pend de la formation initiale (BEPA, BTSAâ€¦) est organisÃ©e par l'Office national des forÃªts au Centre national de formation forestiÃ¨re. Â